

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-INT-CVB-BEL-18/11/2013

Date de publication : 18/11/2013

### **INT - Conventions fiscales entre la France et la Belgique**

---

#### **Positionnement du document dans le plan :**

[INT - Fiscalité internationale](#)  
[Conventions bilatérales](#)  
[Belgique](#)

La France et la Belgique ont signé deux conventions pour régir leurs relations fiscales :

- une convention signée le 10 mars 1964 tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus. Elle est assortie d'un protocole faisant partie intégrante de la convention (chapitre 1, [BOI-INT-CVB-BEL-10](#)) ;
- une convention signée le 20 janvier 1959 tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les successions et de droits d'enregistrement (chapitre 2, [BOI-INT-CVB-BEL-20](#)).